CHRONIQUES

Les lycéens contre l'armée

Le mouvement de protestation lycéen de mars dernier contre certains effets de la « loi Debré » aura surpris tant par son ampleur et sa détermination que par le caractère étonnamment pusillanime de ses revendications. Le fait que, pour la première fois de notre histoire contemporaine, cette révolte se soit originellement fondée sur une remise en cause radicale du système de conscription — forme la plus évidente de tout un processus d'embrigadement — autorisait bien des espoirs. En vain ! Marqué du double sceau de la récupération « tous azimuts » et de la falsification éhontée, ce nouveau mouvement a d'abord posé le problème de la représentation des jeunes ou, plus précisément, celui, explosif, de leur non-représentation au sein d'une société à la fois paternaliste et étrangère.

Armée-jeunesse.

Tout a commencé, on s'en souvient, par d'obscurs travaux préparatoires issus de la Commission Armée-Jeunesse, visant à supprimer les sursis jusqu'alors généreusement accordés et préjudiciables, paraît-il, à la discipline et au moral des troupes. Ainsi, la « loi Debré » n'est-elle en fait que l'aboutissement d'un lent processus de normalisation enclenché en 1957, de manière plus ou moins occulte, par les représentants de ladite Commission. Celle-ci, unique survivante des Commissions « Jeunesse » créées par M. Pierre Mendès-France auprès de chaque ministère, est née officieusement en 1953, à l'initiative du Service d'information de la Défense nationale, afin d' « établir un dialogue permanent entre les représentants des mouvements de jeunesse et le Ministère de la Défense Nationale et des Forces Armées ». Deux ans plus tard, par décret et arrêté des 25 juin

et 22 novembre 1955, respectivement signés par MM. Edgar Faure, Président du Conseil et Pierre Billote, ministre des Armées, la Commission Armée-Jeunesse était légalisée. Son but principal ? « Préparer moralement et physiquement les jeunes gens aux missions et aux responsabilités civiques et militaires auxquelles ils auront à faire face... » (art. 2 de l'arrêté paru au J.O. n° 283, du 2/12/1955, page II. 680). Sa composition ? » Dix à quinze officiers ou fonctionnaires ayant à connaître des questions intéressant la formation, l'instruction et l'organisation du personnel des Forces Armées, et dix à quinze représentants de mouvements, d'institutions et d'associations de jeunesse et de sports proposés par ces organisations et nommés par le ministre ». En outre, « le secrétariat de la Commission est assuré par un officier désigné par le président » (art. 3), lequel président « représente le ministre de la Défense nationale... » et convoque ladite Commission « en principe tous les mois » (art. 6 et 5).

Rôle « pédagogique », représentativité « agréée » par le ministre, animée par un officier désigné par un président représentant ce même ministre, telle se présente donc à la jeunesse cette instance consultative censée la représenter !

En 1957, la Commission Armée-jeunesse préconise « la suppression de la reconduction automatique des sursis jusqu'à 25 ans et l'adoption des critères de la sécurité sociale étudiante en vue de leur renouvellement ». La circulaire du 21 novembre lui donne partiellement satisfaction : les critères retenus seront ceux du baccalauréat. Ce n'est que partie remise ou, si l'on préfère, ce n'est qu'un début... Toujours en 1957, la Commission demande « des possibilités accrues de devancer l'appel » ; possibilités accordées par la loi du 31 juillet 1968 autorisant « les jeunes volontaires aptes physiquement à faire leur service militaire à partir à 18 ans ». En 1960, elle réitère le souhait que « les sursis en vue d'effectuer des études supérieures soient subordonnés au droit à l'obtention de la sécurité sociale étudiante et non plus au seul baccalauréat ». Cette fois, le décret du 20 mars 1962 la comble. Enfin, le 30 avril 1968, la Commission proposait officiellement pour la première fois la suppression pure et simple des sursis et la possibilité d'un appel sous les drapeaux entre 17 ans et neuf mois et 21 ans. Au cours de cette réunion, l'U.N.E.F. assurait la présidence du groupe chargé d'élaborer les propositions faites et soutenues par l'ensemble des mouvements « représentatifs » de la Commission [1]. Ces mêmes mouvements

1. Scoutisme français, Ligue française de l'enseignement, Fédération nationale des foyers Léo Lagrange, Mouvement rural de la jeunesse catholique, Jeunesse ouvrière chrétienne, Jeunesse étudiante catholique, Centre

renouvelèrent ces mêmes propositions le 24 mars 1969. Michel Debré reçut leur délégation dès le 14 novembre. Les derniers détails furent réglés le 12 juin 1970.

Parlement-jeunesse.

Huit jours plus tard, main dans la main, les députés de la majorité, les centristes d'opposition et les socialistes — tacitement appuyés par les 34 députés communistes qui refusèrent de prendre part au vote —, entérinaient le projet de loi, trop heureux d'abonder enfin et à si peu de frais dans le sens de la jeunesse. Seul Michel Rocard se tint à l'écart de cet étonnant mouvement d'unité nationale et vota contre.

Dès lors, un point de terminologie s'impose. Il importe de rendre à tous les mouvements de jeunes représentés dans la Commission Armée-jeunesse, ainsi qu'à tous les députés de tous les partis — à l'exclusion d'un seul —, une loi foncièrement maladroite qui n'appartient pas uniquement à Michel Debré. Cette rectification éclaire d'un jour — pas si nouveau que cela — les protestations « indignées » qui ont brusquement secoué tout ce beau monde, placé, une fois de plus, en position de remorque — pour ne pas dire de boulet ! — par rapport à toute une jeunesse. La récupération confinant parfois au parjure, on a pu voir le parti communiste littéralement contraint de participer — par U.N.C.A.L. et U.N.E.F. interposées — à la manifestation gauchiste « interdite » du 22 mars, comme à celle « unitaire » du 2 avril (en cortège à part, il est vrai), afin de s'éviter le risque d'une nouvelle coupure avec l'ensemble des jeunes — celle intervenue à l'occasion de la mort et des obsèques de René-Pierre Overney s'avérant décidément bien difficile à cicatriser ! Egalement « réjouissant » le spectacle de M. Mitterrand déclarant n'avoir voté cette loi qu'en fonction de la réduction du temps de service, « voilà tout ! » ; de M. J.J.S.S. rappelant qu'il n'était « pas encore député à l'époque du vote » ; de M. Colpin apportant le soutien du P.C.F. à « la masse des lycéens », après que l'*Humanité* silencieuse puis pudique au début du mouvement, eut ouvert ses colonnes aux revendications lycéennes sous la

---

national des jeunes agriculteurs, Fédération des Maisons de jeunes et de la culture, Assemblée des présidents des Chambres de métiers, Union nationale des étudiants de France, Union des grandes écoles, Fédération nationale des Associations d'élèves en grandes écoles, Fédération nationale des étudiants de France, Fédération sportive et culturelle de France, C.F.D.T. Centre de recherches civiques, Conseil français des Mouvements de jeunesse, Fédération de l'Education de cogestion pour le travail volontaire des jeunes, Union nationale des officiers de réserve + 12 organismes militaires + 7 organismes ministériels.

pression de l'événement ; des divers leaders des mouvements adhérant à la Commission Armée-jeunesse se contredisant l'un l'autre... Sans même mentionner à ce tableau d'honneur politique, les déclarations de certains officiers se déclarant, « tous comptes faits » peu favorables au rajeunissement du contingent, alors que, de toute éternité, l'armée n'a cessé de réclamer cette mesure ! En vérité, le fait que MM. les députés se soient piteusement défilés sur le tard devant ceux qu'ils ont voulu faire défiler au plus tôt, ne paraît pas autrement surprenant. Ne sont-ce pas eux qui ont décidé les jeunes Français aptes à porter un fusil dès 18 ans, mais incapables, dans le même temps, de manier un bulletin de vote ?

Gauchistes-jeunesse.

Si les faits ont de nouveau prouvé que les « élus des parents » ne représentaient que certains parents, ces mêmes faits — et c'est autrement plus grave — ont également fait apparaître que les « élus » des jeunes ne représentaient rien d'autre qu'eux mêmes, à l'exemple de l'U.N.E.F. qui n'est plus aujourd'hui qu'un groupusculissime bavard et déchiré. Composée de tels représentants, parangon d'une « certaine idée » de la participation des jeunes à leur propre destin, comment s'étonner du fait que la Commission Armée-jeunesse soit considérée, par ceux qui la connaissent, comme purement fantoche ? Restent les révolutionnaires ou, plus exactement les « gauchistes » — ces deux vocables ne recouvrant pas, semble-t-il, les mêmes réalités dans les lycées qui, dans bien des domaines, ainsi que viennent de le confirmer des sondages, se voient effectivement investis par des jeunes d'une authentique représentativité.

Au printemps 1967, le commandant Paillard se « faisait sortir » du lycée Buffon sous une grêle de petits suisses frais. Sa prestation d' « information » n'avait duré qu'une quinzaine de minutes. Cette anecdote afin d'évoquer la profondeur et la constance du sentiment antimilitariste latent dans les classes terminales des lycées. Régulièrement irrigué par le système de conscription, récemment écorché par l'assassinat militaro-technocratique du Larzac, par la répression hystérico-raciste contre les objecteurs et autres insoumis, ou encore par la multiplication des ténébreuses affaires de suicide et d'accident dans les casernes de l'ennui, ce sentiment-là plonge ses racines les plus profondes dans l'individualisme. D'inspiration libertaire ou personnaliste pour les uns, défendant une certaine idée de l'individu, plus prosaïquement égoïste quant aux autres qui « sentent » approcher la réception

de leur feuille de route, ce caractère pose problèmes aux états-majors révolutionnaires toujours en quête de « prolétarisation ». Contestant « l'armée bourgeoise » en appelant de leurs vœux sa vis-à-vis (que l'on serait tenté de dire « populaire », si l'on pouvait seulement imaginer une « armée populaire » !), farouches partisans du séculaire principe social-démocrate prônant le combat « dans » l'armée, les gauchistes n'ont jamais été favorables à la suppression de la conscription : « La bourgeoisie te donne un fusil, prends-le ! » Dans *Ce que veut la Ligue Communiste* [2], les trotskistes de la IV[e] Internationale, militants « orienteurs » du mouvement de mars 1973, définissent clairement leur position : « Le service militaire avec apprentissage réel des armes modernes est une revendication fondamentale des révolutionnaires qui, dans ce cadre, en exigent l'élargissement à toute la jeunesse », y compris aux femmes, afin d'armer les travailleurs organisés dans ces milices populaires également chères au P.S.U. : « Dans la lutte, le prolétariat armé s'érige en classe dominante, dotée d'une organisation centralisée de la violence, capable aussi bien de réprimer la résistance inévitable de la bourgeoisie que d'organiser pour un nouveau régime la totalité des masses laborieuses. » A quelques variantes formelles près, telle est la ligne politique, rigide, dévotement suivie par les extra-parlementaires de gauche de toutes obédiences, seule susceptible, selon eux, de « briser l'appareil militaire (et policier) en place », noyau de l'Etat, afin d' « enlever à la bourgeoisie même une parcelle du pouvoir politique », comme le préconisaient, au XIX[e] siècle, Engels et Marx. Et ni le relatif échec actuel de la lutte difficultueuse, utile et courageuse, effectivement menée « dans le ventre de la bête » par quelques militants résolus [3], ni le caractère même du matérialisme historique défini par ses fondateurs comme « constant processus de changement » ne semblent devoir modifier en quoi que ce soit cette remarquable constance, confinant pour certains au fixisme.

Antimilitarisme et « antimilitarisme ».

C'est précisément en cela que les révolutionnaires « éclatent » sur l'opinion générale et individuellement tranchée de l'écrasante majorité des collégiens, des lycéens, des étudiants et des jeunes

2. Maspéro, 1971.

3. Selon la *Synthèse annuelle de la Sécurité militaire,* pour l'année 1970 : « Les résultats de l'action subversive dans les Armées... sont, de l'aveu même des dirigeants révolutionnaires, médiocres en regard du zèle déployé. » Dans ce passionnant document (classé « confidentiel »), on peut également lire : « Tout comme l'année précédente, le Parti communiste français a continué de faire preuve... d'une grande discrétion vis-à-vis des Forces Armées » (publié par la Ligue Communiste — « Document Rouge Exceptionnel »).

ouvriers qui souhaitent de plus en plus vivement la suppression du service militaire obligatoire. Déjà, au début des événements de 1968 — alors que la révolte n'avait pas encore la grosse tête d'une révolution —, cette dichotomie naissante avait engendré certains heurts entre frères ennemis. Des « groupes libérés » s'étaient même formés, notamment dans les établissements de province, en réaction contre « les légions mystico-gauchistes avec leurs dieux (Marx, Lénine, Trotski, Mao...), leurs bibles (*Le Capital, Le Petit Livre Rouge*...), leurs flics (services d'ordre)... » ; autant d'éléments qui aboutirent finalement à faire de l'armée et de la conscription les « Intouchables » de la révolte politicardisée de mai-juin 1968 ! Un an plus tard, un nouveau mouvement de protestation, regroupant des « gauchistes dégoûtés par l'organisation para-militaire des organisations révolutionnaires », tentait, mais en vain, de réagir contre cette autre forme, peut-être plus sournoise, d'embrigadement. Il y a quelque mois encore, à Paris, lors du premier grand meeting convoqué à l'initiative de toutes les formations antimilitaristes, marxistes ou non, Pierre Vidal-Naquet déchaîna la colère — impressionnante ! — des gauchistes présents en les exhortant à démilitariser « d'abord » leurs propres troupes !

Dans ces conditions, il n'est pas autrement surprenant que les différentes actions enclenchées par l'ultra-gauche, dans le passé, contre « une » armée, soient demeurées paradoxalement peu mobilisatrices, donc peu efficaces. Paradoxe d'autant plus important que toute une France jeune est, depuis un certain temps, traversée par un réel courant antimilitariste ou, plus exactement, par un courant de « ras-le-bol » vis-à-vis de l'armée ! Individualiste ou collectiviste, total ou partiel, la nature même de ce courant — interprété, certes, mais nullement nié — explique également l'extraordinaire éparpillement du mouvement antimilitariste en France.

« Nous exigeons la libération de tous les insoumis, de tous les déserteurs, de tous les soldats emprisonnés. C'est un devoir pour tous les hommes attachés à la liberté... de les défendre contre l'oppression militaire. » Cette profession de foi, essentiellement défensive, remise à la presse par un aréopage d'intellectuels progressistes, annonçait en fait la naissance du Collectif de luttes anti-militaristes. Fondé en mars 1972 à l'initiative des trotskistes dissidents de « Révolution », des communistes-libertaires de l' « O.C.L. » et des stalino-maoïstes du « Prolétaire-Ligne Rouge », le C.L.A.M. se proposait précisément de « briser le mur du silence et l'éparpillement du mouvement ». A priori, l'idée semblait bonne et utile. Impression d'ailleurs confirmée par le premier numéro de *Lutte anti-militariste* qui prônait enfin le seul mot d'ordre adapté,

susceptible de rassembler le plus grand nombre de jeunes possible : « A bas le service militaire obligatoire ! » Mais les états-majors veillaient, qui rectifièrent bientôt cet audacieux manquement à la discipline. Les assises nationales antimilitaristes, convoquées à Paris, les 16 et 17 décembre 1972, par le C.L.A.M., rejetèrent cette heureuse perspective aux calendes marxiennes. Véritable ramassis de slogans éculés, fourre-tout onaniste de doctrines scolastiques, la plate-forme dégagée de ces assises n'a pas fini de tâtonner autour de « la haine et du dégoût » suscités chez les jeunes par l' « armée bourgeoise » ! En fait, si l'on jette un coup d'œil sur l'ensemble des groupes antimilitaristes susceptibles d'acquérir une audience nationale (il existe quantité de groupes locaux non officialisés par la presse, notamment à Metz, Besançon, Grenoble, Nice, Toulon, Pau, Bordeaux, Nantes, Rennes, Rouen, Sedan...), un seul semble suffisamment dégagé des poncifs idéologiques, autonome, capable de signifier l'expression du refus lycéen : le Groupement d'action et de résistance à la militarisation (G.A.R.M.) qui assume de son mieux son ambitieux intitulé, dans la région lyonnaise principalement. Signalons également la récente constitution du Groupe d'insoumission totale (G.I.T.), également libre, mais évidemment condamné au groupusculisme, et celle du Comité de défense des appelés (C.D.A.), animé par la Ligue Communiste, qui « organisera la riposte par voie d'affiches, de tracts, par le tenue de meetings... ». Enfin, de moins en moins marginaux, les différents Comités de soutien aux objecteurs de conscience (C.S.O.C.), dont le travail laborieux et passionné n'a jamais cessé d'être primordialement concret.

La falsification.

L'attitude adoptée et tant bien que mal imposée par les états-majors révolutionnaires — notamment trotskistes — dans le gigantesque conflit de mars 1973, était donc attendue. Mais cette fois, devant la détermination des lycéens exclusivement axés sur la suppression immédiate de la conscription, on estimait généralement la récupération impossible. C'était mal connaître l'extraordinaire technique des « magouilles » gauchistes, dans d'autres domaines si fertiles ! En dépit du caractère aléatoire, difficilement contrôlable, de semblable entreprise de grégarisation détournée, ce profond symptôme de rejet a néanmoins été, dans l'ensemble, savamment et magistralement neutralisé, thérapeutisé. Falsifié même si l'on s'en réfère aux mots d'ordre les plus fréquemment avancés lors des manifestation des 22 mars et 2 avril. Ainsi, si le slogan « unitaire » des jeunesses communistes (« rétablissement et

extension des sursis ») est apparu intrinsèquement et successivement réactionnaire et réformiste, celui des révolutionnaires (« à bas l'armée bourgeoise ») filigranait par son exclusive l'apologie de l'armée dite « populaire ». A aucun moment, au niveau des groupes structurés, le service militaire ne fut remis en cause. Et si ce n'était la lucidité de quelques journalistes « bourgeois » non dupes, qui assistèrent probablement à certaines AG houleuses, le problème fondamental n'aurait sans doute jamais été posé au niveau de la population. Au reste, les calicots explicites et les slogans sauvages des « inorganisés » ne supportaient par l'équivoque. Et cette fois, ils étaient bigrement nombreux et actifs, les inorganisés ! Le 2 avril, par exemple, les manifestations prirent un tour très nettement antimilitariste, notamment à Toulouse et à Lyon, à Paris et à Strasbourg (« sursis ou pas, on n'ira pas », « l'armée, ça tue, ça pollue et ça rend con », « les sursis on s'en fout, on veut plus d'armée du tout », « désertion, objection, insoumission »), des centaines de manifestants allant même jusqu'à attaquer des casernes (Angoulême, Libourne, Grenoble, Laval, Nantes) ou à immobiliser les « trains de conscrits », se couchant parfois sur les rails comme à Brest, Toulouse, Paris...).

En vérité, le mouvement de mars-avril 1973 (« Cinq ans déjà, coucou, nous revoilà ! ») ne fut pas dirigé contre la « loi Debré », mais contre la loi Jourdan (maréchal de France, qui, le 5 septembre 1798, légalisa la conscription). Egalement et parallèlement contre tous ceux qui, au nom des jeunes, fomentèrent, soutinrent et ajoutèrent finalement une brimade supplémentaire, formelle, à celle de fond. Si les révolutionnaires avaient daigné — pu ! — se dégager de leurs sacrées doctrines sacrées, le service militaire obligatoire, vieux et moribond, aurait probablement été balayé par ce souffle puissant, jeune et « vivant » ! Tout au moins, dans l'hypothèse la moins favorable, eût-il été enfin adapté, réduit, par exemple, à une période de « classes » de deux, trois ou six fois un mois, à choisir entre 18 et 25 ans...

Le service militaire obligatoire en sursis ?

Assurément, d'aucuns continueront de reprocher à semblable mouvement son manque de perspectives politiques ou encore son absence de base civique ; d'avoir quelque peu négligé l'aspect globalement contestable de la Défense nationale, voire d'ignorer jusqu'au concept même de Défense nationale. A ceux-là et particulièrement aux hommes publics, nous répondrons, d'abord, que ni la conclusion horrible des relations internationales d'hier, dont on abreuve écrans et librairies d'aspects plus terrifiants les uns

que les autres, ni l'acheminement heureusement (peut-être « atomiquement ») forcé de ces mêmes relations aujourd'hui, ne prédisposent la jeunesse à s'armer. Ensuite — et surtout — que la condition nécessaire pour s'intéresser au sort d'une société, fût-elle natale (les préceptes barrésiens sont « enterrés » !) —, est, au moins, de pouvoir s'y intégrer sans rien perdre de son individualité. Or, cette intégration semble refusée de part et d'autre. C'est dans ce sens que la société est bloquée. D'un côté parce qu'on craint son chambardement ; de l'autre parce qu'on n'a rien de commun avec elle. C'est là le mal de la jeunesse. Celui de la société aussi.

Comme le soulignait fort justement un chroniqueur du *Monde*, le service militaire, dans sa version 1798 (actuelle !), est une authentique machine à fabriquer des antimilitaristes. Si son utilité réelle, son efficacité en cas de conflit, prête de plus en plus à discussions (y compris dans les rangs gouvernementaux : les conscrits modernes seraient-ils vraiment aptes à soutenir la stratégie atomique ?), le fait paraît admis, à force d'être dénoncé, selon lequel il est devenu une remarquable école de perte de temps, d'ennui, voire, conséquemment, de vice ; authentique centre d'apprentissage de la désindividualisation, de l'avilissement et de la débrouillardise, primordialement destiné en fait à l'encasernement idéologique de toute une jeunesse. Dans *Carrefour* du 9 avril 1969, le général Vanuxem fait preuve, à ce propos, d'une remarquable franchise : « La famille et la religion font aujourd'hui défaut pour apporter à nos jeunes le pain des nécessités morales et civiques... Il est nécessaire d'associer l'armée à l'école. Il faut les faire se suivre dans leur action, avec le moins de coupure possible, et il faut pour cela que l'âge d'incorporation des jeunes se situe vers la fin de leur dix-huitième année... » ! Non moins équivoque et cynique, la revue des officiers de réserve, *Armée et Défense*, de décembre 1972 : « La jeunesse est une masse malléable, disponible, facile à entraîner, susceptible de suivre toute voie qu'on lui indique adroitement. » Et les tenants de l'armée dite « populaire », qui n'ont cessé de dénoncer, à juste titre, ces deux professions de foi d'officiers « capitalistes », auraient dû, dans le même temps, méditer sur cette autre, également significative, émanant de l'Oberstleutnant Rieck, haut-responsable militaire est-allemand, détracteur féroce des « armées impérialistes » : « Jouer au soldat, si c'est un jeu bien conduit, développe chez les enfants l'esprit de communauté, il est invite à penser en commun[4]... », et à en tirer les conclusions qui s'imposent !

En France donc, le service militaire doit apporter aux jeunes

4. *Esprit*, décembre 1970.

« le pain des nécessités morales et civiques ». Si l'on étudie quelque peu certains règlements imposés par ces singuliers « boulangers » à leurs mitrons [5], on distingue sans peine de quel levain est fait ce pain là ; où mène au juste cette « voie qu'on indique adroitement » à la jeunesse.

L'armée de métier est-elle ou non plus dangereuse pour les libertés individuelles que la police et la gendarmerie réunies ? Au cas où, les conditions socio-économiques si complexes et précises réunies, un putsch militaire viendrait à éclater, s'appuierait-il, comme rarement dans l'Histoire, sur les conscrits actuels ? Autrement dit, le contingent moderne est-il encore susceptible de jouer le rôle modérateur que d'aucuns continuent de lui conférer ? Et d'abord, l'armée de métier — cet épouvantail si commode pour certains —, n'existe-t-elle pas déjà, de fait, dans notre pays ? Autant de problèmes « théoriquement » insolubles qui perpétuent l'éternel dilemme dans lequel s'enferment certaines démocraties.

Jean-Claude OLMI

---

5. Cf. cet extrait d'un manuel d'instruction militaire en usage dans l'Armée française :
— Quelle doit être l'attitude des militaires ?
— Ceux qui ont l'honneur de porter l'uniforme doivent s'imposer une correction de tenue exemplaire. L'homme doit se tenir droit, porter la tête haute, marcher d'un pas ferme et leste. Il doit éviter toute attitude nonchalante.
— Quels sont les devoirs des militaires envers leurs chefs ?
— Les militaires doivent à leurs chefs : obéissance, confiance, respect et déférence.
— Pourquoi ?
— Le chef détient de la loi l'autorité dont il est investi, l'obéissance qui lui est due par ses subordonnés n'est autre qu'un acte de soumission à la loi, expression de la volonté nationale.
— Comment se comporter pour avoir toujours un bon moral ?
— Il faut :
— faire preuve de sentiments patriotiques loyaux ;
— avoir confiance en ses chefs ;
— faire preuve de solidarité envers ses camarades ;
— se montrer discipliné et enthousiaste...
— Que faut-il faire lorsque l'on trouve un tract ?
— Le remettre le plus tôt possible à son chef sans le faire lire aux camarades.
— Quelle est la conduite à tenir si une personne vous remet un tract ?
— Prévenir immédiatement l'officier de sécurité ou un supérieur hiérarchique, après avoir bien regardé la personne pour être en mesure de la reconnaître.